

« Principes et fonctionnements »



**COORDINATION
DES GROUPES
ANARCHISTES**

Principes et Fonctionnements de la CGA

L'hégémonie du capitalisme à l'échelle planétaire, les moyens dont il se dote pour se maintenir, et le manque, pour les populations, de perspectives globales à lui opposer, imposent au mouvement anarchiste de nouveaux enjeux, s'il veut se sortir de sa confidentialité pour peser sur les événements.

Nous, militants et militantes de la CGA, souhaitons créer un espace propice à réunir les conditions afin d'y faire face. Nous nous organisons dès aujourd'hui pour que nos débats futurs puissent se nourrir des besoins liés à nos activités militantes, pour ne pas limiter nos luttes sur le plan local, et pour peser par nos actions.

Par ailleurs, nous voulons redéfinir comment nous pouvons et voulons intervenir en tant qu'anarchistes dans la société et quelles formes d'organisations sont nécessaires pour y parvenir.

Ainsi, ce qui suit évoluera en fonction des avancées de nos discussions et de nos réflexions, à partir de nos modes de décisions définis dans nos fonctionnements.

Présentation de la Coordination des Groupes Anarchistes

Pour nous, militantes et militants de la CGA, la question de l'organisation ne se pose pas en terme de choix tant elle est une nécessité impérieuse socialement et politiquement.

L'addition des révoltes individuelles, même si elle est une excellente chose comparée à l'acceptation silencieuse (sans broncher) des conditions qui nous sont imposées, n'est pas suffisante quand il s'agit de mener à bien la lutte pour renverser l'ordre social établi.

L'organisation permet de donner du sens à la lutte collective et à l'engagement de chaque individu et ajoute l'efficacité du nombre au contraire de l'isolement individuel qui n'a pas grande prise sur les événements sociaux et politiques.

L'organisation permet par ailleurs d'envisager le type de société dans laquelle nous voulons vivre à l'avenir et de nous en rapprocher le plus possible dès à présent.

Il s'agit donc de nous organiser :

- afin de permettre l'autogestion de nos actes et de nos luttes,
- afin de favoriser les prises de décision les plus collectives et égalitaires,
- afin d'élaborer en commun, collectivement, les différentes étapes de la lutte pour l'avènement d'une société égalitaire et libertaire.

Le but de la CGA sera de peser réellement sur la scène sociale et au sein des luttes sans pour autant accepter de compromis idéologiques avec des partis ou officines prônant le recours à l'étatisme. Cela ne peut signifier que nous ne mènerons aucune action aux côtés de telles organisations mais plus simplement que, dans ce cas précis de luttes « collectives », notre organisation défendra ses positionnements libertaires !

La CGA ne se veut pas nihiliste mais elle se veut révolutionnaire, dans le sens où chacune des revendications qu'elle est susceptible de porter ouvre systématiquement sur une autre revendication (future) devant nous conduire plus loin (toujours plus loin) sur la voie de notre affranchissement.

Chacune des luttes engagées pour en finir avec la société d'exploitation et d'aliénation est pour nous une étape favorisant la prise de conscience des individus et des masses dans la capacité qui est la nôtre à faire reculer les systèmes, à les vaincre et à gérer la société sans aucun intermédiaire...

La CGA s'inscrit donc dans les actions et les luttes qui apportent des éléments de rupture avec le fonctionnement sociétairé établi.

Ce type d'actions est, dans son contenu même, porteur d'avancées révolutionnaires car il n'est pas susceptible d'être récupéré par les systèmes en place.

La CGA ne se fixe pas une seule des voies idéologiques de l'anarchisme, à l'exclusion de toutes les autres.

Nous sommes pour une conscience aiguë de la capacité des individus à se gérer directement et sans avoir recours à des guides « politiques » ou « religieux ».

En ce sens nous ne rejetons aucunement la dimension individualiste de l'anarchisme mais nous pensons que l'organisation nécessite une dimension collective.

La CGA est favorable à l'organisation des travailleurs et des travailleuses sur la base de l'action directe et de la gestion directe de la production, des services et de leur répartition dans la société future.

Ceci implique que les luttes ouvrières ne s'inscrivent pas dans une dérive politicienne ni sur les voies de la compromission.

La CGA se bat pour ériger dans le futur une société anarchiste. Celle-ci assurera :

- l'égalité entre tous les individus qui la composent d'un quintuple point de vue : économique, social, culturel, ethnique et de sexe,
- la liberté pour chacune et chacun de vivre la vie qui lui va le mieux sans pour autant empiéter sur la liberté des autres...

Égalité économique et sociale et liberté individuelle peuvent garantir une société où l'humanisme radical et anarchiste aura remplacé la barbarie étatiste et capitaliste.

La vie en société pourra enfin remplacer la survie encadrée et policée !

La CGA s'organise et lutte pour ce type de société.

Principes de la CGA

L'adhésion à la Coordination des Groupes Anarchistes suppose l'acceptation sans réserves de ce qui suit. Ces « principes » ne seront révisables qu'à l'unanimité.

Ce qui fonde notre engagement anarchiste et révolutionnaire, c'est la dénonciation constante de toutes les inégalités sociétales et des injustices de tous ordres : exploitation capitaliste, aliénation étatique, système de domination masculine, racisme.

Ces inégalités et injustices ne sont pas le fruit du hasard et encore moins les « conséquences naturelles » de la vie en société. Elles sont en réalité le fruit de volontés politiques clairement définies et sont mises en place pour le plus grand profit d'un petit nombre de privilégiés et de privilégiées, au détriment de l'écrasante majorité des populations du globe.

À partir de ce simple constat et de l'évidente réalité que les politiques d'exploitation et d'aliénation sont menées malgré les conséquences terribles dans lesquelles elles placent des centaines de millions d'individus - misère, déclassement, famine, racisme, aliénation, déficit culturel, etc. - nous nous sentons fondés à nous organiser et à organiser la lutte contre les conséquences de ces politiques et contre ceux qui les mènent, à savoir les États, les gouvernements, le patronat et les institutions d'aliénation et de coercition : Armées, Polices, Justice, Religions, etc.

La CGA ne se propose pas de participer au Pouvoir. Elle lutte pour l'abolition de toutes les formes de pouvoir et d'autorité. Antiétatique, elle ne tient pas à développer, ni en son sein ni dans la société future, des relations de dominant-e-s / dominé-e-s. Seules des relations égalitaires sont susceptibles d'engendrer une organisation harmonieuse et égalitaire de nos vies.

La CGA rejette, ce faisant, le recours à l'électoratisme qui favorise la distinction politique dominante/dominée, qui offre à une catégorie de « citoyens » et de « citoyennes » la possibilité de décider pour les autres et qui pérennise la domination et l'aliénation de l'État sur l'ensemble des individus. Ce rejet concerne toutes les consultations bourgeoises : municipales, cantonales, régionales, nationales et européennes.

La CGA se revendique de la lutte des classes et favorise autant que faire se peut les luttes sociales, les luttes à caractère syndical et les luttes de citoyens et de citoyennes qui s'auto organisent dans le but de faire reculer l'exploitation et la domination !

Nous favorisons l'action directe des individus et des masses afin de réaliser, dès à présent leur nécessaire auto-organisation, alternative réelle à la politique politicienne et à la délégation de pouvoir.

La CGA prône un mode organisationnel, le fédéralisme libertaire, qui a pour objet d'assurer les rapports des individus entre eux, de l'individu avec le groupe et des groupes entre eux. Il a pour base l'autonomie des individus et des groupes et repose pour l'essentiel sur la Solidarité et l'Entraide.

La CGA a l'ambition d'aboutir à une société basée sur le communisme libertaire d'où les aspects de l'exploitation et de l'aliénation auront disparu.



Fonctionnements de la CGA

Les Réunions

Les Congrès

Les congrès rassemblent les mandaté-e-s des groupes et des liaisons de la CGA. Tout-e adhérent-e de la CGA peut y participer. Les congrès se tiennent tous les deux ans.

Les prérogatives des congrès sont :

- La mise en place de stratégies et de tactiques politiques.
- Le bilan des campagnes engagées durant les deux années écoulées, que ce soit sur le plan politique, idéologique ou tactique.
- La décision, la mise en place et le suivi des campagnes politiques de la CGA.
- La mise en place et le réglage des structures de la CGA.
- La décision concernant l'adhésion d'un groupe ou d'une liaison.
- La définition des mandats et la nomination des mandaté-e-s.

L'ordre du jour est établi par le secrétariat, en tenant compte des demandes que les groupes lui formuleront et des points restés non traités.

Les réunions de coordination

Les réunions de coordination rassemblent les mandaté-e-s des groupes et des liaisons de la CGA. Tout-e adhérent-e de la CGA peut y participer. La fréquence de ces réunions est trimestrielle, et au moins deux d'entre elles par an se déroulent sur deux jours intégrant des temps d'échanges non décisionnels.

Les prérogatives de ces réunions sont :

- La décision, la mise en place et le suivi des campagnes politiques de la CGA.
- Points sur les fonctionnements et l'implantation de la CGA.
- Établir le contenu du journal « Infos et Analyses Libertaires ».
- Contrôle des mandats.
- La décision concernant l'adhésion d'un groupe ou d'une liaison.

L'ordre du jour est établi par le secrétariat, en tenant compte des demandes que les groupes lui formuleront et des points restés non traités.

Gestion de la parole en réunion de coordination et congrès

Hors des comptes rendus de mandats, un tour de parole des groupes et liaisons commence la discussion.

Une double liste est mise en place afin que les personnes qui ne se sont pas encore exprimées pendant le point en discussion soient prioritaires.

Le temps de parole est limité à 5 minutes maximum pour chaque intervention, et l'imminence de la fin de l'intervention doit être signifiée à quatre minutes. Cette limitation n'inclut pas les présentations des points à l'ordre du jour. Le Secrétariat a la responsabilité de la mise en application de cette limitation.

Les réunions de commissions

Les commissions rassemblent des individus membres des groupes et des liaisons de la CGA. La fréquence des réunions est indéterminée. Elle est à fixer par les membres de la commission.

Les prérogatives de ces réunions sont :

- La mise en place de stratégies et de tactiques sur un sujet bien déterminé
- La production de réflexions, d'analyses
- La production de matériel militant
- L'éclaircissement des enjeux sur le sujet traité dans un souci de les soumettre au reste de la structure pour une appropriation collective du débat et éventuellement une prise de décision.

L'ordre du jour est établi par les membres de la commission.

Prise de décisions

Modification du présent document :

Les décisions de modifications concernant ce document hors la partie Principes, se font selon les modalités suivantes :

Instances décisionnelles

Les congrès ainsi que les réunions de coordination sont habilités à décider sur ce sujet.

Information

La proposition de modification doit être présentée dans le Bulletin Intérieur au moins 2 mois avant la prise de décision.

Vote

Les modalités de vote sont les mêmes que pour les décisions ordinaires.

Prises de décision ordinaires :

Les décisions se font à un vote majoritaire à 3/4 des mandats présents arrondis au supérieur. Le processus inclut la possibilité d'un vote indicatif.

Contrairement aux autres décisions qui se prennent à 3/4 de pour, les décisions concernant l'esthétique des outils de communication se prennent avec au moins 50 % de « pour », et il est possible de procéder à un vote multiple. Parmi les propositions qui obtiennent au moins 50 % de « pour », celle qui en obtient le plus est alors adoptée.

Décompte des mandats :

Un groupe dispose de 2 mandats jusqu'à 5 adhérent-e-s, et obtient un mandat supplémentaire par tranche de 5 adhérent-e-s supplémentaires, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Une liaison dispose de 1 mandat.

Un groupe peut répartir ses mandats entre les différentes propositions. La façon de les répartir est laissée à la charge des groupes.

Lors d'un vote, un groupe ne pourra pas porter plus de mandats que de délégué-e-s présent-e-s.

Taille du groupe ou de la liaison	Nombre de mandats dont dispose l'entité
1 adhérent-e	1
De 2 à 5	2
De 6 à 10	3
De 11 à 15	4
De 16 à 20	5
Etc.	Etc.

Les Mandats

Mandats de fonctionnement

Les mandats de fonctionnement constituent les moyens humains dont se dote la structure pour fonctionner. Dans cette perspective, on utilise le fonctionnement de démocratie directe que constitue le mandatement. Ces mandats sont permanents dans le sens où leur existence n'a pas de fin prédéterminée.

Les mandats sont régis par les principes suivants : rotation, précision, contrôle et possibilité de révocation.

Le contrôle s'effectue grâce aux comptes rendus du ou des mandaté-e-s et lors des réunions de coordination. La révocation éventuelle est une décision traitée comme les autres. Le mandatement peut être donné à la charge d'un individu, de plusieurs individus, ou d'un groupe.

Définition des mandats

Pour l'ensemble des mandaté-e-s

- Réunir par écrit la définition du mandat ainsi que ses modifications et précisions.
- Faire un rapport écrit régulier donnant l'état du mandat. Tous les mandaté-e-s doivent produire un compte rendu de mandat à chaque parution du Bulletin Intérieur.
- Faire un bilan au moment de rendre le mandat présentant le mandat donné associé à la tâche effectuée.
- Archiver les productions relatives à leur mandat.

Mandat de Secrétariat

Ce mandat sert de lien entre les différents groupes de la CGA.

- S'assurer que les comptes rendus de réunion soient envoyés à l'ensemble des groupes.
- Faire la synthèse des demandes d'ordre du jour des groupes en tenant compte des points en suspens.
- Éditer et diffuser les circulaires et les bulletins intérieurs.
- Archiver les comptes rendus, et circulaires et les bulletins intérieurs.

Le secrétariat gère également les contacts et les demandes d'adhésion adressées au secrétariat.

Ce sont ensuite les réunions de coordination qui statuent sur ces demandes d'adhésion. Si ces demandes émanent d'un département où des groupes ou liaisons de la CGA sont déjà implantés, le secrétariat renvoie ces demandes sur les groupes et liaisons concernés.

Mandat de Secrétariat aux Relations Extérieures

- Contacter la presse pour les diverses manifestations de la CGA et répondre à ses sollicitations.
- Entretenir des relations avec les autres organisations.
- Archiver le matériel de propagande et les communiqués émanant de la CGA.

Mandat de Secrétariat aux Relations Internationales

- Assurer les liens, les échanges, l'entraide, et la solidarité financière avec les organisations anarchistes et mouvements de lutte dans le monde.
- Diffuser les productions de la CGA vers l'international, faire connaître nos activités et actions.
- Diffuser, au sein de la CGA, des infos, productions écrites et actions, depuis l'international.
- Faire connaître les luttes internationales.

Mandat Trésorerie

- Récolter les cotisations des adhérent-e-s aux travers des mandaté-e-s à la trésorerie des groupes et rappeler en cas de retard.
- Tenir au courant les adhérent-e-s par une publication de l'état des cotisations.
- Tenir au courant les adhérent-e-s de l'état de la trésorerie de la coordination.
- Présenter un bilan analytique de la trésorerie

Mandat pour le journal « Infos et Analyses Libertaires » et la feuille d'informations « Résistances libertaires »

La maquette de toute production est envoyée par mail à tous les groupes et liaisons avant tirage ou parution électronique, avec un petit délai de relecture pour information et remarques éventuelles.

Infos et Analyses Libertaires

Production trimestrielle d'un 16, 20 ou 24 pages format A4 qui doit être imprimé pour chaque réunion de coordination CGA.

Le/la/les mandaté-e-s est/sont responsable/s de :

- la collecte des articles décidés en réunion de coordination CGA
- l'ajout éventuel d'articles sur mandatement d'une réunion de coordination pour remplir le journal
- la mise en page et l'envoi à l'imprimeur
- la responsabilité de la diffusion aux groupes, liaisons CGA et aux abonné-e-s
- remplir les formalités de dépôt légal à chaque parution

Sur décision de la CGA, il pourra aussi être réalisé un numéro spécial par an sous une forme de magazine. Les mandaté-e-s produiront le cas échéant ce numéro selon les mêmes modalités que le journal trimestriel.

Résistances libertaires

Les mandaté-e-s ont sous leur responsabilité :

- la parution de 8 feuilles d'informations par an, intercalées entre 2 IAL
- en-dessous du titre « Résistances libertaires », indiquer « feuille mensuelle d'IAL », et renvoyer à IAL dans le journal
- priorisation des articles : priorité à l'actualité et aux activités d'entraide des groupes, aux infos sur les luttes, aux groupes qui n'avaient pas écrit d'articles dans les numéros précédents, en essayant de diversifier les thèmes abordés.
- articles signés par les groupes et liaisons
- présence d'un cadre pour l'agenda militant des groupes

Mandat aux Outils de communication :

Les mandaté-e-s sont responsables de :

La création, l'impression et la diffusion aux groupes et liaisons CGA des supports de communication (affiches, autocollants, ...) décidés en réunion CGA (congrès et réunions de coordination).

Mandat aux Ressources numériques

Les mandaté-e-s sont responsables de :

- la gestion du site de la CGA
- la gestion des listes de diffusion interne en application des décisions prises en réunion CGA (congrès et réunions de coordination).
- en relation avec le secrétariat, faire en sorte que les archives numériques de l'organisation soient disponibles aux groupes et liaisons.

Moyens de communication entre les groupes

La Circulaire :

Elle est éditée par le secrétariat, et comprend :

- les informations des liaisons, groupes et secrétariats à transmettre
- une proposition d'ordre du jour pour la réunion de coordination suivante
- leur périodicité est mensuelle.

Une version électronique de la circulaire est envoyée sur la liste de diffusion interne CGA et archivée sur l'intranet du site CGA.

Le Bulletin Intérieur :

Il est édité par le secrétariat, et comprend :

- les comptes rendus des mandaté-e-s
- les comptes rendus d'activité des groupes
- les textes fournis par les groupes et liaisons à l'attention des autres.

Deux BI sont publiés entre chaque réunion de coordination, à l'exception d'un seul pendant l'été. Un BI par liaison et deux BI par groupe sont envoyés en version papier, et une version électronique est déposée sur l'intranet du site CGA.

Modalités d'adhésion à la CGA

1. Condition d'adhésion à la CGA

L'acceptation formelle de ce qui est décrit dans le document « La CGA : Coordination des Groupes Anarchistes » est nécessaire pour pouvoir adhérer à la CGA.

2. Modalités d'adhésion à la CGA

On adhère à la CGA au travers d'un groupe ou d'une liaison constitué. Une liaison est constituée par un-e adhérent-e qui a vocation à monter un groupe. À partir de deux adhérents, la liaison devient un groupe.

Si un individu ou un groupe d'individus souhaite adhérer à la CGA sur un département où aucune entité déjà constituée de la CGA n'existe, les contacts sont alors gérés par le secrétariat. C'est ensuite une réunion de coordination ou un congrès qui statue sur ces demandes d'adhésion.

Une liaison ou un groupe se constituent, à l'exclusion d'une tendance politique quelconque, à l'échelle d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération ou d'un département.

Le paiement régulier des cotisations rend alors l'adhésion à la CGA effective.

3. Rupture d'adhésion

L'adhésion à la CGA prend fin en cas de démission ou de rupture du contrat défini au chapitre 1. Cette rupture est constatée et il en est pris acte à l'occasion d'une réunion de coordination ou d'un congrès de la CGA.

4. Formation

La CGA s'engage à fournir à ses adhérents et à ses adhérentes les moyens de se former.

Dans le même esprit, elle s'engage à se donner les moyens de former ses adhérents et ses adhérentes.

Annexe : Le Communisme Libertaire

La lutte des classes à laquelle nous nous référons, loin d'être revendiquée, voire utilisée à des fins politiques, étatiques ou tout simplement partisane, ne peut s'envisager sous l'angle de l'instauration d'une quelconque dictature. Il ne s'agit pas plus de remplacer par ce biais, un gouvernement par un autre, mais il s'agit pour nous de contribuer à la création d'un cadre militant et social en vue de l'abolition de TOUS les privilèges : exploitations, classes etc., en luttant pour l'avènement de la société sans classes, sans pouvoir, vers la société anarchiste. Pour la grande majorité des individus, le mot « communisme » est totalement déprécié, discrédité, chargé d'odieuses réminiscences, il n'en demeure pas moins qu'il qualifie toujours au plus près notre conception juridique des droits de l'individu dans la société. Pour nous la société qui écrase l'individu, doit être combattue. Comme, au point de vue économique, chaque individu devra bénéficier autant que l'ensemble, des biens dont disposera la collectivité, les anarchistes considèrent le communisme libertaire comme le moyen et le principe les plus sûrs pour atteindre ce but. C'est précisément parce que nous sommes anarchistes, que nous sommes communistes. Loin de s'opposer, les deux notions se complètent. L'organisation sociale future s'articulera tout naturellement autour de la propriété commune des moyens de production et l'utilisation commune des produits du travail collectif. Le projet politique anarchiste se traduit par la fédération des unions libres des communes indépendantes et des associations de producteurs. Comme l'écrit E. Malatesta, « Le vrai communisme n'est possible que dans l'anarchie. Le communisme est un idéal, il deviendra un régime, un mode de vie sociale dans lequel la production est organisée dans l'intérêt de tous, dans la manière d'utiliser au mieux le travail humain pour donner à tous le maximum de bien-être et liberté possible et dans lequel tous les rapports sociaux sont conçus en vue de garantir à chacun le maximum de satisfaction de développement possible matériel, moral et intellectuel. Mais une société communiste n'est possible que dans la mesure où elle surgit spontanément du libre accord et par la volonté variable déterminée par les circonstances extérieures et les désirs de chacun. » (« ancora su comunismo ed anarchia » in Humanita Nova - Milan, 5 septembre 1920)

C'est donc par la résolution communiste du problème économique - c'est à dire par la suppression simultanée de l'exploitation et de l'aliénation - que l'on rend possible la coïncidence parfaite des fins particulières de l'individu et des fins générales de la collectivité. Il est possible d'affirmer que cette organisation communiste de l'économie n'est possible que dans l'Anarchie, de même qu'il est loisible de penser que l'avènement total de l'anarchie n'est possible que sur une base économique communiste. Dans un régime autoritaire, régime d'économie dirigée en l'absence des libertés, une classe ou une caste dirigeante se reconstitue fatalement avec ses privilèges et avec l'oppression comme conséquence. Il n'est donc pas juste ni pertinent

de confondre l'émancipation du prolétariat avec l'avènement des régimes autoritaires. Quelle que soit leur origine ! Comme le souligne R. Rocker, « le rôle du socialisme consiste à faire disparaître le pouvoir dans la vie sociale et non à le conquérir, s'il ne veut pas s'anéantir ». Pour autant, la transformation du régime de propriété n'est pas suffisante pour définir tout le concept anarchiste de Révolution. Cette transformation de l'infrastructure est une condition nécessaire, sine qua non, de la transformation éthique, morale, culturelle de ce qu'implique, pour un(e) anarchiste, l'idée de la Révolution totale, mais elle peut n'être pas suffisante.

Le marxisme a posé comme postulat, qu'à partir de la révolution économique tout devait s'enchaîner nécessairement. L'anarchisme, en revanche, prétend que c'est seulement par l'abolition de l'État, par la conquête de la liberté entière de l'individu, par la libre entente, l'association et la fédération totalement libres, que nous parviendrons au communisme libre, à la possession commune de tout l'héritage social et à la production et au partage, en commun, de toutes les richesses. Il est aisé de constater que la référence au Communisme libertaire incluse dans nos principes, ne recouvre pas une forme exclusive de regroupement militant, un choix tendanciel excluant toute autre conception, toute autre approche libertaire de la lutte sociale organisée. Cette référence se veut, en revanche, la définition la plus précise du type de société auquel nous aspirons et pour lequel nous luttons.

N.B. : les phrases citées dans le texte ne le sont qu'à titre d'exemples et n'impliquent pas pour la CGA une référence exclusive aux deux auteurs.



Coordination des Groupes Anarchistes

Secrétariat fédéral :

20, rue Terral, 34000 Montpellier
secretariat@c-g-a.org